

APPEL À PROJETS

Art urbain à visée d'insertion, de prévention et de lien social « Projet intergénérationnel en direction des habitants du quartier de l'Almont à Melun »

1. Présentation générale

Le projet LIMITS (Limiter l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants) est un programme porté par la Ville de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, avec le soutien de la MILDECA. Il vise à renforcer la prévention secondaire auprès des publics les plus exposés, en particulier les jeunes, en mobilisant des démarches innovantes, partenariales et ancrées dans les réalités locales.

À Melun, le projet LIMITS s'inscrit dans une approche globale de prévention, d'insertion et de cohésion sociale, en cohérence avec les orientations du CISPD et les politiques jeunesse, éducatives et de tranquillité publique. Il repose sur la mobilisation des acteurs institutionnels, éducatifs, associatifs, ainsi que des habitants, afin d'apporter des réponses adaptées aux vulnérabilités du territoire.

Dans ce cadre, l'Agglomération souhaite expérimenter et soutenir des actions utilisant l'art urbain comme outil d'expression, de remobilisation, de prévention et de valorisation de l'espace public. L'objet du présent appel à projets est la création d'une œuvre artistique collaborative et participative au sein du quartier de l'Almont, reflétant l'histoire, la culture et les aspirations des habitants.

Cette œuvre devra être conçue et réalisée dans une démarche participative forte, mobilisant les habitants, les jeunes et les acteurs locaux, et contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance au quartier tout en améliorant son cadre de vie.

2. Contexte et enjeux

Le quartier de l'Almont connaît des enjeux importants liés :

- À la jeunesse (décrochage, vulnérabilités sociales, exposition aux conduites à risque) ;
- À la cohésion sociale ;
- À la qualité du cadre de vie et de l'image du territoire.

L'art urbain est un levier reconnu pour :

- Mobiliser les publics positivement ;
- Favoriser l'expression et l'estime de soi ;
- Créer du lien entre les habitants ;
- Revaloriser l'espace public.

Cet appel à projets vise donc à soutenir l'émergence d'une action artistique structurante, fédératrice et inscrite dans une démarche de participation citoyenne.

3. Objectifs de l'appel à projets

Objectifs de prévention et d'insertion

- Prévenir les conduites à risque chez les jeunes exposés à des vulnérabilités ;
- Favoriser la remobilisation, l'engagement et le développement de compétences ;
- Soutenir des parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Objectifs artistiques et citoyens

- Encourager l'expression et la créativité à travers les arts urbains ;
- Renforcer le lien social entre jeunes, habitants et acteurs locaux ;
- Promouvoir la participation et la co-construction citoyenne.

Objectifs territoriaux

- Valoriser l'espace public et l'image du quartier de l'Almont ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance et la mémoire collective ;
- Contribuer à une dynamique positive de territoire.

4. Lieu de réalisation

Quartier de l'Almont (Melun). Le site exact d'implantation de l'œuvre sera défini en lien avec les services du CISPD et de la Politique de la Ville de la Ville de Melun, les bailleurs et les porteurs de projet.

Une convention sera signée par les différentes parties (propriétaire des murs ou des espaces), précisant les obligations et responsabilités de chacun.

5. Publics cibles

- Jeunes de 12 à 25 ans, notamment ceux en situation de fragilité (décrochage, difficultés sociales, exposition aux conduites addictives ou aux phénomènes de délinquance) ;
- Enfants de 6 à 12 ans, dans une logique d'ouverture et de découverte artistique ;
- Habitants et usagers du quartier, toutes générations confondues, dans une démarche d'inclusion et de participation.

6. Critères d'éligibilité

Structures éligibles

- Associations loi 1901 ;
- Collectifs artistiques ou structures culturelles ;
- Structures d'insertion, de prévention spécialisée ou d'éducation populaire ;
- Organismes partenaires intervenant auprès de la jeunesse.

Exigences de compétence

Les porteurs devront :

- Justifier d'une expérience avérée dans les pratiques artistiques urbaines et/ou dans l'accompagnement des jeunes ;
- Avoir une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs.

Qualité participative

Le projet devra :

- Impliquer activement les habitants et les jeunes à chaque étape (conception, réalisation, valorisation) ;
- Intégrer une démarche inclusive, intergénérationnelle et ouverte.

Durabilité et faisabilité

- Œuvre conçue pour durer, respectant les contraintes techniques et environnementales;
- Collaboration attendue avec le service Culture/Histoire, les associations locales, les établissements scolaires et les structures jeunesse.

7. Actions éligibles

Sont recevables les projets intégrant une ou plusieurs de ces dimensions :

- Ateliers de pratiques artistiques urbaines : street art, fresques, graff, arts visuels, arts numériques, sculpture, etc.
- Parcours de remobilisation : médiation, mentorat, découvertes métiers, chantiers éducatifs.
- Actions de participation citoyenne : co-conception, consultations, rencontres habitantes, restitutions publiques.
- Interventions auprès d'établissements scolaires, structures jeunesse, centres sociaux, missions locales.
- Actions de prévention des conduites addictives et comportements à risque.

Les projets devront inclure une dimension éducative, une démarche partenariale forte, ainsi qu'un volet d'évaluation.

8. Modalités de financement

Cet appel à projets bénéficie d'un soutien financier de la MILDECA.

Dépenses éligibles

Sont notamment éligibles :

- Rémunération des artistes et intervenants ;
- Frais liés à l'encadrement socio-éducatif ;
- Achat de matériel artistique et fournitures nécessaires à la réalisation de l'œuvre ;
- Location de matériel technique (échafaudage, nacelle, sonorisation, etc.) ;
- Frais de médiation, d'animation et de coordination du projet ;
- Actions de valorisation et de restitution (inauguration, supports de communication liés au projet) ;
- Assurance spécifique liée au projet ;
- Frais de transport directement liés aux actions.

Dépenses non éligibles

Ne sont pas éligibles :

- Les dépenses de fonctionnement courant de la structure (loyer, charges générales, salaires permanents hors temps dédié au projet) ;
- Les investissements lourds non directement liés au projet ;
- Les dépenses engagées avant la date officielle de démarrage ;
- Les frais financiers ou pénalités ;

- Toute dépense sans lien direct avec les objectifs de prévention, d'insertion ou de participation citoyenne.

Une attention particulière sera portée aux projets présentant :

- Des cofinancements complémentaires ;
- Une articulation avec les dispositifs existants ;
- Des perspectives de pérennisation.

9. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur les éléments suivants :

- Cohérence avec les objectifs du projet LIMITS ;
- Qualité du diagnostic et de la méthodologie ;
- Pertinence du public ciblé ;
- Solidité du partenariat local ;
- Faisabilité technique et financière ;
- Impact attendu sur les jeunes et le territoire ;
- Qualité du volet participatif ;
- Pertinence de l'évaluation proposée.

L'œuvre réalisée devra intégrer une réflexion explicite sur les enjeux liés au trafic de stupéfiants et à ses impacts sur la vie du quartier (insécurité, fragilisation des parcours de jeunes, dégradation du cadre de vie), tout en mettant en lumière les valeurs du bien vivre ensemble à l'Almont — respect, solidarité, entraide, mixité générationnelle et engagement citoyen — afin de sensibiliser, prévenir et valoriser une dynamique collective positive au service du territoire.

Jury de sélection

Les projets seront examinés par un jury composé de représentants :

- de la Ville de Melun ;
- de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;
- du CISPD ;
- de la Politique de la Ville ;
- de partenaires institutionnels et techniques concernés.

Le jury pourra, si nécessaire, auditionner les porteurs de projet avant décision finale.

10. Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à projets : **9 mars 2026**
- Date limite de dépôt des dossiers : **7 avril 2026**
- Instruction des dossiers : du 7 avril au 20 avril
- Réunion du jury et notification des résultats : fin avril

11. Modalités de candidature

Le dossier de candidature devra impérativement être accompagné du formulaire CERFA n°12156*06 dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives requises.

Le dossier devra comporter :

- Présentation de la structure : historique, missions, actions réalisées (avec photos ou liens) ;

- Note descriptive du projet : concept artistique, démarche participative, méthodologie, objectifs, public, étapes, calendrier ;
- Budget prévisionnel détaillé et plan de financement ;
- Liste des partenaires impliqués ou pressentis ;
- Présentation de l'équipe projet : composition, compétences, rôles.

Les dossiers sont à adresser à :

Mathilde Hansen – Coordinatrice CISP, CA Melun Val de Seine

Mathilde.hansen@camvs.fr